

# Plan de Prévention des Risques Technologiques **PRIMAGAZ**

**Communes de DAINVILLE, WAILLY-LES-ARRAS**



**Bilan de la concertation du public  
dans le cadre de l'élaboration du PPRT**

**Juin 2015**

Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2009 modifié le 20 septembre 2010 prescrivant le lancement de la procédure de mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Technologiques pour l'établissement PRIMAGAZ, les documents d'élaboration du projet de PPRT ont été tenus à la disposition du public en mairies de Dainville et de Wailly-les-Arras ainsi que sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais du 27 avril au 29 mai 2015 (inclus).

Le tableau ci-dessous présente les remarques émises par le public sur le projet de PPRT lors de cette concertation, ainsi que les réponses formulées par l'équipe projet qui seront discutées lors d'une prochaine réunion des POA.

Les résultats de ces discussions lors de ladite POA seront pris en compte dans le projet de PPRT. Ainsi, un projet de PPRT amendé sera proposé à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais pour être mis à l'enquête publique, comme prévu par le Code de l'Environnement et l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT pour l'établissement PRIMAGAZ.

Le bilan de la concertation a été mis à disposition en Préfecture du Pas-de-Calais, ainsi qu'en mairies de Dainville et de Wailly-les-Arras conformément à l'arrêté préfectoral de prescription.

Ce bilan a été parallèlement mis à disposition sur le site internet de la DREAL Nord Pas-de-Calais à l'adresse suivante :

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Primagaz-Dainville>

<b>Origine des Remarques du public</b>	<b>Observations</b>	<b>Réponses formulées par l'équipe Projet</b>
Concertation du public en mairie de Dainville	Aucune observation relevée	
Concertation du public en mairie de Wailly-les-Arras	Aucune observation relevée	
Concertation du public par voie électronique (pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr)	Aucune observation relevée	